
À propos de la fermeture du Centre national de prêt

Au cours de son congrès à Saint-Étienne en 1995, l'assemblée générale de l'ABF adoptait une motion pour déplorer la fermeture du CCOE et la fin programmée du Centre national de prêt. Le Centre de prêt a été fermé définitivement au mois d'août 1996. Le CCOE, tout comme le Centre national de prêt, ont rendu des services inestimables à la

recherche française et étrangère durant plusieurs décennies. Dans aucun catalogue à ce jour, on ne peut retrouver l'intégralité des quelque 700 000 notices des ouvrages étrangers que contenait le CCOE.

Le Centre national de prêt avec son presque demi-million de titres français était une collection facilement accessible pour le prêt ; il était aussi et surtout un réservoir

privilegié pour les bibliothèques étrangères qui étaient ses correspondantes.

Nous publions aujourd'hui le courrier qu'au nom de l'Association, Claudine Belayche a adressé à Monsieur Jean-Pierre Angrémy, président de la BNF, et sa réponse.

abf

Association des Bibliothécaires Français

Reconnue d'utilité publique

Monsieur Jean-Pierre ANGREMY
Président
Bibliothèque nationale de France
Quai François Mauriac
75306 PARIS cedex 13

Paris, le 10 février 1997

Monsieur le Président,

Notre association a eu le plaisir d'être accueillie, pour son congrès national, dans vos locaux et garde le meilleur souvenir de la collaboration avec les différents services de la Bibliothèque nationale de France pour ces journées.

Outre l'intérêt de ce colloque, elles avaient permis une meilleure connaissance réciproque de nos deux institutions, et contribué à ce que le réseau des bibliothèques puisse aussi se construire sur une reconnaissance mutuelle.

Nous avons été particulièrement émus de la manière dont votre établissement - avant votre arrivée, il est vrai - a "géré" la liquidation du Centre national de prêt sis à Versailles.

En 1994, notre association avait émis une nette réprobation contre la décision de fermer ce centre, dont les collections permettraient d'irriguer le réseau français des bibliothèques par le prêt entre bibliothèques. La mise en place future (sans date, même à ce jour) d'une fourniture de documents à distance ne nous paraissait pas être une réponse suffisante à la demande documentaire.

Nous n'avons pas été entendus, et tous les bibliothécaires de France (et de l'étranger) sont désolés de devoir se fournir à grands frais souvent à l'étranger pour satisfaire la demande de leurs usagers.

Dans la plus extrême confidentialité, il a été décidé ces dernières semaines que les collections du Centre national de prêt seraient dispersées à l'étranger, dans les bibliothèques choisies dans l'urgence et sans que les critères de dispersion soient explicités, pas plus que ceux du choix des bibliothèques dotées.

Tous nos collègues sont étonnés, pour ne pas dire offusqués, à la fois sur la "méthode" adoptée : urgence, discrétion absolue, impréparation totale, et sur cette perte absolue pour l'ensemble documentaire français.

Au moment où l'information est considérée comme un lieu précieux, la suppression de la carte documentaire de 470 000 imprimés répertoriés, catalogués, dont le réseau pouvait disposer est une amputation.

.../...

Monsieur le Ministre de la culture, dans sa lettre de mission, vous a chargé de mettre en oeuvre ce réseau autour de la Bibliothèque nationale de France. Nous souhaitons que, sous votre Présidence, la politique de l'établissement soit plus conforme à cette orientation que ce sinistre infligé aux bibliothèques françaises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Claudine BELAYCHE, Présidente



Copie : Ministre de la culture
Direction du livre et de la lecture

58, rue de Richelieu 75002 Paris
téléphone 33.1 47 03 82 50 - télécopie 33.1 42 96 94 72

Bibliothèque nationale de France

Paris, le 19 Février 1997

Le Président

Madame la Présidente,

Votre lettre du 10 février 1997 relative aux modalités de fermeture du centre de prêt de Versailles m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Comme vous pouvez l'imaginer, elle appelle de ma part un certain nombre de précisions, que je m'empresse de porter à votre connaissance :

- 1) le passage d'une formule de prêts d'originaux à un système de fourniture payante de reproductions sur papier ou microfiches a été décidé en 1995 au terme d'un processus de réunions avec les différentes administrations intéressées, au premier rang desquelles, bien sur, la Direction du Livre et de la Lecture, du ministère de la Culture et de la Direction de l'Information scientifique et des bibliothèques au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est donc totalement inexact de parler, comme vous le faites, d'"urgence", de "discretion" et d'"impréparation" ; au contraire même, des délais suffisants ont été prévus pour mettre en place le nouveau système, et ce même s'il est vrai que l'infestation de champignons survenue sur les collections de prêt a entraîné une fermeture du service plus rapide qu'il n'avait été envisagé initialement ;
- 2) le service de fourniture à distance est, contrairement à ce que vous affirmez, en service depuis le 1er janvier 1997, et il répond d'ores et déjà à plus d'une centaine de demandes par jour : j'y vois, pour ma part, le signe que les utilisateurs du service ont été suffisamment informés du changement intervenu. Le fonctionnement de ce service a pour principe de base la réorientation des demandes, puisque la Bibliothèque nationale de France reste en tout état de cause une bibliothèque de dernier recours ;
- 3) quant à l'avenir des collections proprement dites, le choix a été effectivement fait, de les proposer en priorité à des bibliothèques étrangères du monde francophone ou d'Europe de l'Est, avec l'aide du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la coopération, et ce afin de rappeler de manière éclatante le souci qu'éprouve la Bibliothèque nationale de France, à la demande du Gouvernement, de donner le contenu le plus riche à sa coopération avec les institutions documentaires du monde

Madame Claudine BELAYCHE
Présidente de l'Association des Bibliothécaires Français
7, rue des Lions Saint-Paul
75004 PARIS

francophone, et d'assurer la présence du livre et de la culture française dans des pays où cette présence est hautement souhaitable. Je m'étonne d'autant plus de vous voir critiquer ce choix que la commission des relations internationales de l'association que vous présidez a été associée à cette opération. Je vous précise d'ailleurs que, dans le cas où cette opération ne conduirait pas à la distribution de la totalité des collections, je suis tout à fait disposé à ce que la partie non distribuée soit encore répartie entre des bibliothèques françaises, et ce le cas échéant, avec votre aide.

Je crois, au total, que cette opération n'est en rien antinomique avec la volonté, réaffirmée avec force au moment de ma nomination à la tête de l'établissement, du Gouvernement et de la Bibliothèque nationale de France de structurer les réseaux documentaires et de faire en sorte que, grâce à cela, la Bibliothèque nationale de France soit bien la Bibliothèque nationale de toute la France.

Je vous rappelle à cet égard que, dans ce cadre, la Bibliothèque nationale de France réattribue gratuitement chaque année aux bibliothèques françaises quelque 75.000 volumes, 12.000 collections de périodiques et un millier de publications officielles, provenant toutes du dépôt légal.

Espérant que ces quelques éléments répondront à votre attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes hommages respectueux.

Jean-Pierre ANGREMY
de l'Académie Française